Interpellation

Comment interpréter les réponses divergentes entre le Département des Infrastructures et la Confédération en ce qui concerne la jonction d'Ecublens ?

La consultation fédérale en cours sur « l'Arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires » fait très clairement ressortir que la construction d'une jonction autoroutière à Ecublens est remise aux calendes grecques. Elle n'apparaît même pas dans les projets rejetés et n'est tout simplement plus citée dans la liste des projets (liste annexée). Quelque frs 80 millions ont bien été attribués à une élimination des goulets d'étranglement à Crissier et la situation particulière de la région morgienne en terme d'intégration urbanistique et charge de trafic a été reconnue par le Conseil fédéral, mais rien sur Ecublens.

Malgré cela le département, par son Service des Routes, affirme que la jonction d'Ecublens se fera. Le GROPIL du PALM est informé du démarrage d'une étude en été 2009. Encore récemment, j'ai également obtenu oralement cette réponse de la part de M. Tribolet, actuellement chef du Service des Routes a.i., qui précisait cependant que le financement de bretelles autoroutières était entièrement du ressort de la Confédération.

Il est connu que la construction de cette jonction est d'une importance cruciale. Les nuisances induites par la seule jonction Crissier-Bussigny-Ecublens nord sont extêmement dommageables pour la qualité de vie de toute la région. De plus elle permettrait de réduire le trafic congestionné dans cette zone et de diminuer les distances parcourues notamment par les poids lourds se rendant dans les centres de distrubution Migros à Ecublens et Coop à Aclens, ainsi que dans d'autres grandes sociétés comme Thévenaz Leduc.

Je me permets donc de poser les questions suivantes :

1. Est-il possible d'obtenir un tableau résumant les financements des projets routiers fédéraux et cantonaux dans le canton ?
2. Quelle est l'origine des divergences entre le Canton et la Confédération sur ce sujet ?
3. Le canton et le département des infrastructures sont-ils également de l'avis que cette jonction est d'une importance extrême ?
4. Si la réponse est positive, le canton est-il prêt à défendre cette position auprès de l'OFROU ?
5. S'il n'était pas possible de modifier la position fédérale, le canton pourrait-il envisager construire à ses frais une demi-jonction « provisoire » en utilisant les voies d'accès de service déjà existantes qui pourrait résoudre partiellement le problème en attendant le grand contournement de Morges ?

Bussigny, 9 mars 2009
Claudine Wyssa

canton de vaud

Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 17.03.09

Scanné le

09_INT_209

Je souhaite développer